



**Direction générale de la performance économique et
environnementale des entreprises
Service Compétitivité et performance environnementale
Sous-direction Compétitivité
Bureau du financement des entreprises
3, rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Instruction technique

DGPE/SDC/2017-410

05/05/2017

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des partenariats professionnels
N° NOR AGRT1709945J**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGPE/SDC/2017-190 du 02/03/2017 : Modalités de mise en œuvre du Comité national installation-transmission (CNIT) et des Comités régionaux installation-transmission (CRIT)

Nombre d'annexes : 2

Objet : Modification de la composition du Comité national installation-transmission (CNIT) et des Comités régionaux installation-transmission (CRIT) fixée par l'instruction technique du 2 mars 2017

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF

Résumé : La présente instruction a pour objet de modifier la composition du CNIT et des CRIT en ajoutant à la liste des membres obligatoirement invités aux séances, la Fadear (Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural), au niveau national, et les Adear (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural) au niveau régional.

Textes de référence : Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Code rural et de la pêche maritime (notamment article L. 330-1 et article D. 343-20)

Décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020

Décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration

Décret n° 2016-1140 du 22 août 2016 relatif à l'organisation de la préparation à l'installation en agriculture

Instruction technique DGPE/SDC/2017-190 du 2 mars 2017

La présente instruction complète la composition du Comité national installation-transmission (CNIT) et des Comités régionaux installation-transmission (CRIT), prévue par l'instruction technique DGPE/SDC/2017-190 du 2 mars 2017.

Vous trouverez en annexe de cette instruction technique la nouvelle liste des membres du CNIT et des CRIT.

La Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises

C. GESLAIN-LANEELLE

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

P. VINÇON

Annexe 1 : Composition du Comité National de l'installation et de la Transmission

- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Cabinet, DGPE et DGER)
- Régions de France
- Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER)
- Groupement des DRAAF
- Groupement des DDT(M)
- Agence de Service et de Paiement (ASP)
- Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)
- Syndicat Jeunes Agriculteurs (JA)
- Confédération Paysane (CP)
- Coordination Rurale (CR)
- Mouvement de défense des exploitations familiales (MODEF)
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)
- Coop de France
- Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FNCUMA)
- Fédération nationale des SAFER (FNSAFER)
- Fédération nationale de la propriété privée rurale (FNPPR)
- Collectif « Initiative pour une agriculture responsable et citoyenne » (InPACT)
- Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)
- Conseil National du réseau CER France
- Accompagnement Stratégie – Comité de Liaison des Centres Partenaires (AS-CLCP)
- Inter-Associations de Formation Collective à la Gestion (Inter-AFOCG)
- Réseau des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (Réseau CIVAM)
- **Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR)**
- Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)
- Réseau National des Espaces Tests Agricoles (RENETA)
- Service de remplacement France
- France Nature Environnement (FNE)
- Etablissements bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banques Populaires / Caisse d'Epargne, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Maritime Mutuel)
- VIVEA

Annexe 2 : Composition minimale du Comité Régional de l'installation et de la Transmission

- Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt (DRAAF) ou DAAF pour les Outre-mer, ou leur représentant
- Président du conseil régional (ou du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse en Corse) ou de l'Assemblée territoriale pour la Guyane et la Martinique, ou son représentant
- Directeurs départementaux des territoires (et de la mer) (DDT/M), sauf pour les Outre-mer, ou leurs représentants
- Directeur régional de l'Agence de services et de paiement (ASP) (ou de l'ODARC en Corse), ou son représentant
- Présidents des chambres d'agriculture, ou leurs représentants
- Représentants de l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales existant au niveau régional (FRSEA, JA, Confédération paysanne, Coordination rurale, MODEF),
- Représentant de la mutualité sociale agricole (MSA) au niveau régional (ou Caisse générale de sécurité sociale dans les Outre-mer)
- Représentants des structures de la coopération agricole (réseau Coop de France)
- Représentant régional des CUMA
- Représentant régional de la SAFER
- Représentant (s'il existe dans la région) du collectif « Initiative pour une agriculture responsable et citoyenne » (InPACT)
- Représentant (s'il existe dans la région) du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)
- Représentant du réseau CER France
- Représentant (s'il existe dans la région) de l'Inter-Associations de Formation Collective à la Gestion (Inter-AFOCG)
- Représentant (s'il existe dans la région) des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FRCIVAM)
- **Représentant (s'il existe dans la région) des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR)**
- Représentant de la Fédération régionale d'Agriculture Biologique (FRAB)
- Représentant (s'il existe dans la région) du réseau des Espaces Tests Agricoles
- Représentants des services de remplacement
- Association de protection de l'environnement représentative au niveau régional
- Représentants des établissements bancaires présents dans la région (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banques Populaires / Caisse d'Epargne, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Maritime Mutuel)
- Représentation de la délégation VIVEA
- Représentant du réseau rural régional